

VIVRE À

PRINTEMPS 2025

MELLE

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #129



LE DOSSIER

NOS MOBILITÉS

P. 9 à 13



Cérémonie des vœux de la municipalité

10 janvier 2025 , salle Anémone



Rencontre avec Alain Damasio, auteur de Science fiction

25 janvier 2025, Alain Damasio et son public à la médiathèque de Melle



Journée internationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

19 mars 2025, Cérémonie commémorative avec piquet d'honneur de l'ENSOA, en présence de collégiens, lycéens, résidents de La Garenne.



Chantier avec le BTS GPN

28 janvier 2025, débroussaillage, création de mares et d'abris à faune avec les étudiants du BTS GPN du Lycée Agricole, dans le cadre d'un projet tutoré.



Fresque à l'Office de Tourisme

7 mars 2025, dans l'attente de la restauration de la porte de l'Office de Tourisme du Pays Mellois, une fresque a été réalisée par l'artiste Isaure.



Repas des aînés

22 mars 2025, salle Jacques Prévert de Melle, un joli moment convivial en musique et en chant.

- 2 | RÉTROSPECTIVE EN IMAGES
- 3 | L'ÉDITO DU MAIRE
- 4 | Vie citoyenne
- 5 | Environnement
- 6 | Vie quotidienne
- 7 | Scolaire
- 8 | Action sociale
- 9 | **LE DOSSIER**
Mobilités
- 14 | Vie quotidienne
- 15 | Stratégie foncière
- 16 | Infos communautaires
- 18 | Agenda et Infos pratiques
- 19 | Tribune des élus
- 20 | PORTRAIT DE MELLOIS

LA COMMUNICATION EST UNE JUNGLE !

Dans ce journal municipal, la municipalité tente de partager avec vous l'actualité de ses projets, ce qu'elle met en œuvre, ce que les citoyens réalisent au travers des associations ou de leurs engagements personnels, ce que la communauté de communes ou l'État nous demande de communiquer à la population. Il s'agit d'un journal d'information municipal.

Informé est pourtant devenu une affaire de plus en plus complexe. Presse écrite, télévision, radio, podcast, site web, réseaux sociaux...

Au point que retrouver une information fiable est devenu un parcours du combattant. Chaque jour en est une illustration. Le dirigeant d'un grand pays démocratique peut, sans gêne, raconter à peu près n'importe quoi devant tous les médias internationaux. Le présentateur d'un talk-show peut, sans contradiction sur son plateau, affirmer des contre-vérités, qu'il faudra passer des jours ou des semaines à corriger. Des milliardaires peuvent demander à leurs journaux ou leurs réseaux sociaux de diffuser sciemment une fausse information parce qu'elle les arrange.

N'importe qui peut se cacher derrière un pseudonyme pour salir un concurrent ou un opposant.

Tel a évolué le monde, nous sommes devenus incapables de faire la différence entre information et communication, une véritable jungle toujours plus profitable aux puissants à grande échelle ou au chaos souhaité par des anonymes mal intentionnés et cela jusque dans les plus petites communes. On ne peut donc qu'encourager chacune et chacun à se rapprocher au plus près des sources d'informations, à s'assurer de l'indépendance de la presse consultée, à ne jamais faire confiance à quelqu'un qui se cache pour déverser ses critiques, à consulter les comptes rendus de conseils municipaux plutôt que de prendre pour argent comptant celles ou ceux qui les déforment pour servir leur intérêts.

Le débat restera toujours ce qui est le plus intéressant pour se forger une opinion. L'échange direct, sincère, y compris quand il y a désaccord, reste un des rares moyens de s'informer de manière fiable. Alors, plutôt que la communication, trop souvent tributaire de l'émotion et de buts trop souvent cachés, nous choisissons l'information, c'est le but de ce journal.



Sylvain GRIFFAULT, Maire de Melle,
Vice-président de la Communauté de communes Mellois en Poitou

VIVRE À MELLE #129

Directeur de publication :
Sylvain Griffault.

Ont participé à la rédaction :

Béatrice Courtin, Hélène Dallaud,
Caroline Flament, Sylvie Gadat,
Sylvain Griffault, Pierre Ouvrard,
Inès Rougeaux, Géraldine Texier,
Jérôme Texier.

Conception graphique et maquette :
Marie Cherrier Georget.

Crédits photographiques :
Didier Darrigrand, Ville de Melle.

Crédit illustrations : Freepik.

Dépôt légal : à parution

Impression : Imp. Prouteau (79).

Tirage : 3800 exemplaires.

Distribution : Ville de Melle

Contact communication : Service
Développement local et Éducation
populaire, Mairie de Melle
Tél. 05 49 27 24 56

Courriel : Inès Rougeaux
i.rougeaux@ville-melle.fr



Ce journal est imprimé
sur papier offset,
par un imprimeur
labellisé Imprim'vert et
certifié PEFC™.

FOCUS

À LA RENCONTRE des habitantes et habitants de Melle

Jusqu'à présent, ces moments de rencontre et de convivialité ont permis aux habitants, dans un premier temps, de connaître l'équipe municipale avec l'ensemble des élus des différentes communes déléguées de Mazières-sur-Béronne, Melle, Paizay-le-Tort, Saint-Léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-lès-Melle.

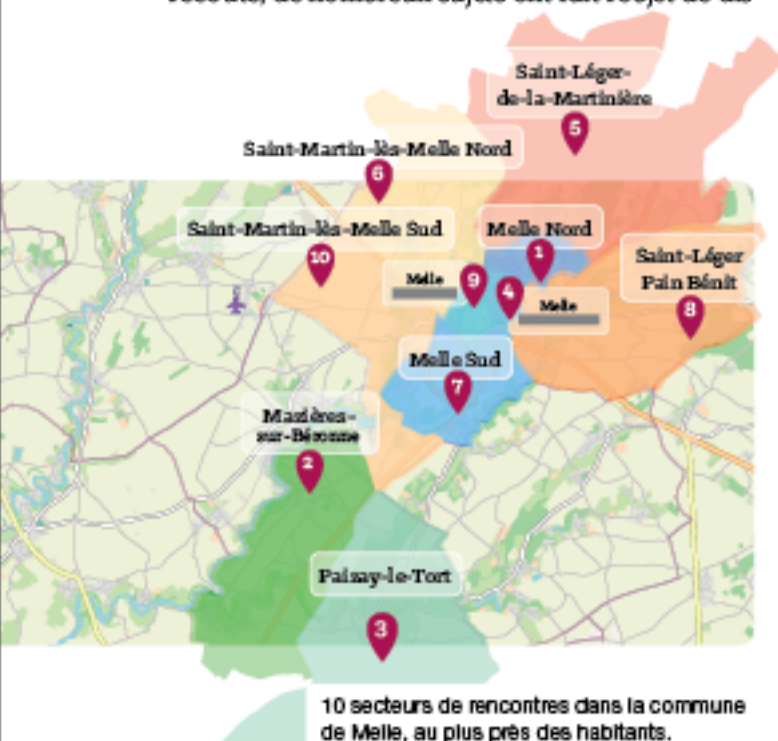
Pour la troisième année consécutive, les élus de la commune viendront au-devant des habitantes et habitants de Melle pour informer des projets en cours, recueillir les avis et les idées mais aussi pour échanger sur les difficultés rencontrées au quotidien dans les différents quartiers ou hameaux.

Ces rencontres sont ouvertes à chaque Melloise ou Mellois quel que soit le lieu. Dans ce format dédié à l'écoute, de nombreux sujets ont fait l'objet de dis-

cussions et d'actions à suivre. Certes, tout n'est pas réalisé ou parfois réalisable, mais les demandes sont nombreuses et les agents de la commune ainsi que les élus s'investissent pour donner un maximum de suites favorables.

Plus d'infos sur : melle.fr/ville-active/vie-citoyenne/rencontres-elus-habitants
Nous écrire : contact@ville-melle.fr

Retrouvez ci-dessous, en gras, les 4 prochaines dates de rencontres à venir.



- Melle Nord**
23 mai 2022 | 14 mars 2023 | **11 juin 2025**
- Mazières-sur-Béronne**
10 juin 2022 | 27 septembre 2023 | **14 mai 2025**
- Paizay-le-Tort**
21 septembre 2022 | 10 octobre 2023 | **19 septembre 2025**
- Melle Centre Ouest**
24 mai 2023 | 17 avril 2024
- Saint-Léger-de-la-Martinière**
23 septembre 2022 | 15 mai 2024
- Saint-Martin-lès-Melle Nord**
27 avril 2023 | 31 mai 2024
- Melle Sud**
15 juin 2023 | **17 avril 2025**
- Saint-Léger Pain Bénit**
2 juin 2023 | 2 octobre 2024
- Melle Centre Est**
29 novembre 2022 | 13 juin 2024
- Saint-Martin-lès-Melle Sud**
14 avril 2023 | 31 mai 2024



ANNE GIRAULT, nouvelle maire déléguée de Saint-Martin-lès-Melle

Suite à la démission de Bertrand Devineau annoncée lors du conseil municipal du 29 janvier 2025, Anne Girault a été élue maire déléguée de Saint-Martin-lès-Melle le 12 mars dernier par 22 voix contre 5 face à Jean-Christophe Pégnigaud (tout conseiller municipal pouvait être candidat, qu'il réside ou non dans la commune déléguée). Anne Girault déjà déléguée à l'HUDA (Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile), conseillère communautaire, prend ces nouvelles fonctions avec le même objectif "Être à l'écoute". Elle tiendra les permanences à la mairie de Saint-Martin-lès-Melle les mardis de 10h à 12h et les vendredis de 15h à 17h.



CONNEXION

TOUS S'EN MÊLENT 2025

UNE FÊTE À PRÉPARER TOUS ENSEMBLE !

Comme tous les ans depuis 2021, l'équipe municipale aidée par les bénévoles et les associations prépare l'événement fédérateur Tous s'en Mêlent pour offrir aux Melloises et aux Mellois un moment de fête et de joie !

Rejoignez-nous, venez proposer des idées et contribuer à ce que cette fête soit réussie, dans un esprit de convivialité et de partage !

Envoyez un mail à : toussenmelent@ville-melle.fr



FESTIVITÉS

3^e FÊTE DE L'ARBRE LES 23, 24 & 25 MAI 2025

Un événement pour tous les publics

Depuis plusieurs dizaines d'années, les histoires de Melle et de l'arbre sont devenues indissociables. Il est une de nos richesses naturelles et patrimoniales, lui consacrer ce temps de célébration, tous les deux ans, en alternance avec la Biennale internationale était devenu une évidence.

Le temps d'un long week-end, un programme riche et diversifié de rencontres naturalistes et culturelles est proposé pour fêter l'arbre aussi bien auprès du grand public que des amateurs avertis.

Après avoir reçu en 2023 la visite de Francis Hallé, nous compterons cette année sur la présence, entre autres, de l'artiste illustrateur naturaliste Dominique Mansion, de l'écologue Alain Persuy, du pianiste Alain Scheyder, de l'arboriste grimpeur militant et artiste Thomas Brail ainsi que celle de notre ami Georges Feterman, président de l'association A.R.B.R.E.S.

Les animations, conférences, et le village associatif se déplaceront sur la place du Marché entre le kiosque et le Metullum et se dérouleront les samedi et dimanche. Dans le même temps, l'église Saint-Savinien accueillera une exposition du Club Bonsaï des Deux-Sèvres et l'Hôtel de Ménoc une exposition d'aquarelles et de peinture. Des balades seront proposées à l'arboretum forestier des Deux-Sèvres et un jeu de piste sur le Chemin de la Découverte. Le lien entre l'arbre et l'eau sera également mis en avant avec la participation du programme *Mon Territoire Au Fil de l'Eau* porté par le Graine Poitou-Charentes et La Bêta-Pi.

Le programme détaillé fera l'objet d'une communication dédiée mais voici d'ores et déjà quelques rendez-vous à noter :

Vendredi 23 mai

18h > Labellisation du Tilleul de Fontblanche (départ du kiosque à 17h30, covoiturage possible)

19h > Vernissage Exposition à l'Hôtel de Ménoc, musique par Konserv

Samedi 24 mai

10h > Balade *De l'eau et des Arbres*, départ du kiosque

14h30 > *Têtard drôle d'arbre*, conférence de Dominique Mansion

16h30 > *Aventure voyageuse des Arbres*, conférence d'Alain Persuy

21h > *L'Éloge de la Forêt*, spectacle de Patrick Scheyder et Thomas Brail

Dimanche 25 mai

11h > *Les luttes du Vivant*, conférence de Thomas Brail

15h > *Les arbres remarquables au cœur de la biodiversité*, projection du film suivi d'un débat avec Georges Feterman



DÉMARCHES

BIENTÔT 16 ANS ?

Pensez à faire votre recensement citoyen

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Comment faire le recensement citoyen ?

Adressez-vous à la mairie de votre lieu de domicile. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Documents à fournir :

- 1 Carte nationale d'identité ou passeport valide
- 2 Livret de famille à jour
- 3 Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

> Vous obtenez une attestation de recensement. **Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.**

> Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à cette journée, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.

> Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **France Identité**
Liberté Égalité Fraternité Garantie la maîtrise de vos données d'identité

Obtenir une identité numérique certifiée en mairie

Scanner le QR code pour en savoir plus

Financé par l'État et les collectivités territoriales

NOUVEAU EN MAIRIE

UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE

France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régaliennne. Cette application pour smartphone a vocation à prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de démarches en ligne), mais aussi à permettre de nouveaux usages dans le monde physique (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retrait de colis, etc.)

Conditions nécessaires pour utiliser France Identité

Une nouvelle carte d'identité
Distribuée depuis août 2021 au format carte bancaire

Un smartphone Android avec le NFC ou iOS
Android 8.0 et iOS 16 minimum

+18
Être majeur

SE PRÉPARER

LES INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE PRIMAIRE OU L'ÉCOLE MATERNELLE, comment ça marche ?

La commune de Melle recense sur son territoire 6 écoles publiques, parfois en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Si la compétence scolaire est exercée par la Communauté de communes Mellois en Poitou, le Maire reste compétent sur l'inscription des enfants à l'école.

Quel que soit l'âge de votre enfant (à partir de 3 ans, dans l'année civile), **vous devez d'abord vous inscrire en mairie avec les justificatifs ci-joints** : ❶ Livret de famille ❷ Justificatif de domicile ❸ Carnet de santé de l'enfant (partie vaccins). En fonction de votre lieu de résidence et de l'âge de votre enfant, **vous pourrez ensuite prendre contact avec les directeurs** des écoles pour finaliser l'inscription et visiter l'école si vous le souhaitez.

Les inscriptions scolaires peuvent se faire tout au long de l'année. Toutefois, concernant les inscriptions pour la rentrée de septembre 2025, *contactez dès à présent le service Relations aux Habitants de la commune de Melle au 05 49 27 00 23 ou par mail : relationsauxhabitants@ville-melle.fr*

Élèves résidant à Melle :) **École maternelle Jacques Prévert, commune déléguée de Melle**, Directrice : Béatrice DESAIVRES
☎ 05 49 27 02 13 ✉ ce.0790222M@ac-poitiers.fr

) **École élémentaire Yvonne Mention Verdier, commune déléguée de Melle**, Directrice : Annabelle HOAREAU
☎ 05 49 27 00 72 ✉ ce.0790223N@ac-poitiers.fr

Élèves résidant à Saint-Léger-de-la-Martinière :) **École maternelle et élémentaire du Pré-Rousseau, commune déléguée de Saint-Léger-de-la-Martinière**, Directeur : Guillaume MOUZIN
☎ 05 49 27 25 43 (le mardi prioritairement)
✉ ce.0790481u@ac-poitiers.fr

Élèves résidant à Paizay-le-Tort :) **École maternelle André Jolly, commune déléguée de Paizay-Le-Tort, en RPI avec les écoles de Marcillé**
À noter : CP-CE1 à Saint-Génard, et CE2-CM1-CM2 à Pouffonds
Directeur : Rodolphe RAMBAUD
☎ 05 49 27 20 79 ou 05 49 27 04 99 (temps scolaire entre 9h et 16h ou hors temps scolaire, entre 8h05 et 8h50, ou à partir de 16h)
✉ ce.0790096A@ac-poitiers.fr

Élèves résidant à Saint-Martin-lès-Melle et Mazières-sur-Béronne :
) **École maternelle commune déléguée de St Martin-lès-Melle, en RPI avec Mazières-sur-Béronne et Saint-Romans-lès-Melle**
Directrice : Bénédicte BONNET

☎ 05 49 27 02 63 ✉ ce.0790415x@ac-poitiers.fr
) **École élémentaire de Charzay, commune déléguée de Mazières-sur-Béronne, en RPI avec Saint-Martin-lès Melle et Saint-Romans-lès-Melle**
Directrice : Caroline COURJAULT
☎ 05 49 27 07 60 ✉ ce.0790219J@ac-poitiers.fr



Bien vivre sa 1^{re} rentrée en maternelle avec l'action passerelle

L'action passerelle permet aux enfants de 3 ans (nés en 2022), qui effectueront leur première rentrée en petite section à l'école maternelle en 2025, de se familiariser avec leur future école et la découvrir en douceur.

Le Centre socio-culturel du Mellois propose des rendez-vous parents-enfants (ou grands-parents) une fois par mois de janvier à juin pour découvrir la classe de petite section.

7 enfants maximum sont accueillis pendant 1h à 1h30 dans chacune des écoles maternelles de Melle.



Gratuit et sur
inscription
auprès du
Centre

SocioCulturel : 05 49
29 04 05 ou par mail à
contact.melle@csc79.org



L'objectif de la mission du CCAS : n'oublier aucune personne seule, isolée, âgée, en situation de handicap ou de santé fragile.

VIGILANCE

PLAN CANICULE 2025 pour les habitants et habitantes de Melle



Le formulaire d'inscription est disponible en ligne.

Les inscriptions au registre des personnes vulnérables sont ouvertes. Le formulaire d'inscription est disponible en ligne ou dans les Mairies, et il est à retourner avant le 11 mai 2025.

Tous les ans, le CCAS met en place les dispositions du plan canicule en faveur de ses habitants. En cas de déclenchement officiel de l'alerte canicule par la Préfecture (entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2025), la mission du CCAS est de proposer aux personnes qui vivent à domicile et recevant peu de visites un contact régulier avec une personne bénévole du CCAS. L'objectif est de n'oublier aucune personne seule, isolée, âgée, en situation de handicap ou de santé fragile.

Inscriptions personnes vulnérables

Si vous êtes âgé(e) de plus de 65 ans ou de 60 ans reconnu(e)s inaptés au travail ou bien en situation de handicap, vous avez la possibilité de vous

inscrire auprès du CCAS de Melle.

Si vous pensez être concerné(e), votre accord restera confidentiel. Par ailleurs, si vous connaissez des personnes isolées qui n'auraient pas été contactées, nous vous remercions de bien vouloir nous en faire part.

La demande d'inscription peut être formulée par la personne elle-même, son représentant légal ou un tiers avec son accord (famille, voisin, ami, service à domicile...). Il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne (ville-melle.fr) au CCAS ou dans les Mairies déléguées de la Ville de Melle.

Le formulaire rempli et signé peut, avant le 11 mai 2025 :

- être déposé dans votre Mairie déléguée
- être envoyé par mail à ccas@ville-melle.fr ou g.lhommeau@ville-melle.fr
- être envoyé par voie postale à l'adresse suivante
Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de Melle, Quartier Mairie
79 500 MELLE

*L'équipe du CCAS vous accueille sans RDV :
le lundi et le jeudi : de 14h à 17h
le vendredi et le mercredi : de 9h à 12h*

POINT D'ÉTAPE

MELLE, UNE COMMUNE OÙ LES MOBILITÉS COHABITERONT

La mobilité est un sujet au cœur du projet municipal. Elle a été un des axes principaux des travaux menés par les citoyens, les élus et le bureau d'étude au cours de l'Étude Globale de Revitalisation. Assemblées et balades citoyennes, ateliers et consultations, observations et mesures de nos pratiques nous permettent aujourd'hui de proposer une planification à long terme afin, petit à petit, d'aménager nos voies, nos rues et nos espaces publics, pour accueillir en toute sécurité toutes les formes de mobilité, pour desservir chaque quartier, chaque activité avec les voies les mieux adaptées.

Au fil de ce dossier, nous vous présentons plusieurs des schémas et plans qui seront nos références pour les 15 années qui viennent.

> Nous avons tout d'abord **hiérarchisé le réseau des voies (page 10)** afin de mieux orienter chaque type de circulation vers les voies les plus adaptées.

> Nous avons fait le choix de **réduire la vitesse à 30 km/h** dans l'ensemble de l'agglomération (**page 11**) afin de sécuriser tous les déplacements.

> Nous avons **défini un schéma cyclable (page 12)** afin de permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de choisir le vélo, qu'ils soient proches ou plus loin de leur destination.

> À la suite d'une observation de nos pratiques de stationnement, nous souhaitons dans les prochains mois **travailler avec vous à une meilleure rotation sur des parkings mieux répartis**.



Invitations à des Ateliers et Balades en avril-mai 2022 (Vivre à Melle n°117 - Printemps 2022) puis 13 mai 2023 pour dessiner le schéma de mobilités présenté aujourd'hui.

Cohabiter

La mobilité ne concerne pas indépendamment les piétons, les cyclistes ou les automobilistes. Nous savons que sur notre territoire chacun de ces moyens de déplacement est nécessaire et qu'il ne sont pas toujours le fruit d'un choix mais bien des contraintes de distance ou de capacités physiques de chacune et chacun d'entre nous.

Cette planification a pour but de permettre à tous de cohabiter en toute sécurité.

Le 15 mai prochain, lors du Forum citoyen aux Halles du marché, venez nous questionner sur ces choix, venez nous aider à les affiner afin que leur future mise en œuvre soit partagée avant qu'elle s'impose comme avenir de nos déplacements.

NOUVEAU

À CHAQUE VOIE SON USAGE

Une nouvelle hiérarchie pour nos routes et nos rues

La hiérarchisation du réseau des voiries fixe « un cap » permettant de faciliter la cohérence entre la politique des déplacements, la programmation urbaine et l'aménagement des voies.

Pour organiser au mieux les mobilités sur un territoire, apaiser les vitesses de circulation, permettre une vraie cohabitation des différents moyens de déplacement, il est nécessaire de définir la fonction de chaque voie.

Elles se répartissent en deux grandes familles :
I. les voiries principales qui maillent le territoire, assurent la « distribution » des échanges entre les principales polarités intérieures ou extérieures à la commune,

II. les voiries secondaires ou tertiaires qui assurent la desserte locale.

On peut distinguer plusieurs niveaux de voiries principales :

I.a. les voiries principales d'intérêt national qui constituent des liaisons structurantes à l'échelle nationale et/ou régionale (en noir sur la carte),

I.b. les voiries principales d'intérêt départemental ou d'agglomération qui constituent des axes de liaisons entre les principales polarités du département (en rouge sur la carte),

I.c. les voiries principales d'intérêt local qui structurent les échanges à l'intérieur de la commune et avec les communes limitrophes (en bleu sur la carte).

Toutes les autres voies (non représentées en noir, rouge ou bleu sur le plan) sont des voiries secondaires ou tertiaires destinées à assurer la desserte ou l'accès à un quartier ou à une zone d'activités.

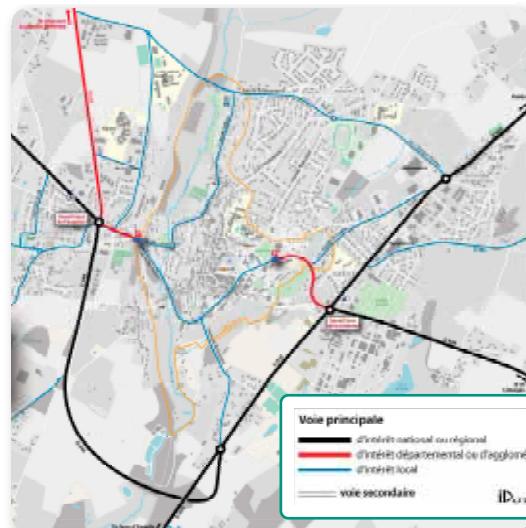
Les plans ci-contre montrent l'évolution souhaitée de cette hiérarchie. Nous avons désormais entre nos mains un outil d'aide à la décision pour gérer les évolutions de nos voiries et fixer des priorités, un outil pour formaliser un plan de circulation simple, lisible et modulable, un outil pour mettre en œuvre une nouvelle signalétique plus sobre.

Ces choix ont été fortement inspirés par la néces-

Réseau des voies principales - Situation actuelle



Réseau des voies principales - Situation à terme



saire « tranquillité » des quartiers résidentiels qui dépend largement des flux parfois trop importants des voiries principales qui les encadrent. Il s'agit donc, avec cette nouvelle hiérarchie, d'éviter les reports de trafic parasite sur le réseau secondaire et dans les quartiers.

Après le forum citoyen du 15 mai, accédez aux documents en ligne

NOUVEAU

PLAN DE MODÉRATION DES VITESSES

Zone 30 généralisée dans l'agglomération de Melle



Le conseil municipal a décidé de passer toute la partie urbaine de Melle en zone 30. Cela sera effectif avant la fin de l'année. Apaisons les déplacements et favorisons la convivialité !

L'équipe municipale souhaite permettre à tous les usagers de l'espace public de se sentir bien dans notre cité. Jusqu'ici, comme presque partout, on a fait la part belle à l'automobile, le plus souvent au détriment de la qualité de vie et des autres modes de déplacements. Personne n'apprécie, même si elle est souvent nécessaire ou imposée, d'avoir une circulation automobile bruyante et dangereuse devant chez soi ; c'est d'ailleurs une des principales plaintes reçues en mairie !

Par ailleurs, c'est souvent la crainte du trafic motorisé qui dissuade de prendre son vélo ou d'envoyer son enfant à pied dans les rues de Melle pour aller à la piscine, chez un copain ou à l'école.

Pour les personnes qui ont des difficultés à marcher, traverser une rue fréquentée limitée à 50 est une prise de risque.

La commune dispose actuellement de nombreux passages à 30, obligatoires à chaque dos-d'âne, mais cela ne fait pas une continuité et n'incite pas à ralentir ailleurs. La municipalité préfère afficher une règle claire : « toute l'agglomération de Melle à 30 » qui sera plus facile à respecter que des changements fréquents de règles selon les rues. Seules quelques rues resteront à 50.

Le code de la route prévoit que les rues en sens unique, dans une zone 30, sont en double sens cyclable. Vous découvrirez bientôt dans ces rues les panneaux suivants :



Le savez-vous ?

En passant de 50 km/h à 30 km/h :

- On divise **le bruit de la circulation** par 2.
- On divise **le risque d'accident mortel** par 5.
 - Un trajet de 3 minutes dure 3 minutes 20 secondes (soit seulement 10 % de plus).



Oui, c'est un petit effort de ne plus rouler à 50... Mais souvenons-nous qu'en sortant de notre voiture, nous devenons piéton ! Les mesures de vitesse réalisées en 2024 ont d'ailleurs montré que la vitesse est déjà souvent plus proche de 30 ou 40 km/h. D'autres petites villes l'ont fait : à notre tour !

Après le forum citoyen du 15 mai, accédez aux documents en ligne

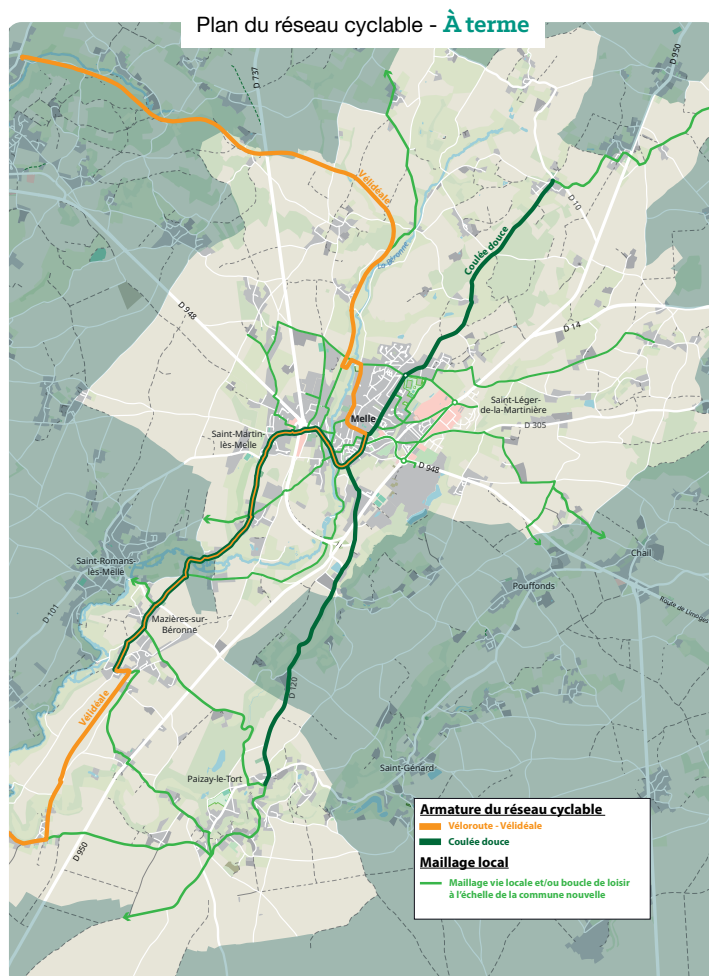
NOUVEAU

SCHÉMA CYCLABLE

Un programme pour favoriser la pratique du vélo

La commune de Melle s'est dotée d'un schéma cyclable. Il s'agit d'un plan qui définit les voies pour lesquelles les travaux futurs devront intégrer des aménagements cyclables et garantit leur cohérence dans le temps.

Vous avez découvert son plan pour la partie centrale de Melle dans le numéro précédent (voir VAM n°128, Hiver 2024/2025). Voici son déploiement à l'échelle de la commune entière (**voir plan ci-contre**). La Coulée douce et la Vél'idéale en constituent l'armature principale. Il ne s'agit pas de créer systématiquement des pistes cyclables, c'est-à-dire une voie spécifique très coûteuse pour chaque kilomètre. Cela ne concernera que quelques tronçons actuellement problématiques. En effet, de nombreuses rues ou voies rurales de la commune ont un trafic faible et une vitesse modérée qui ne justifie pas de lourds investissements. Quelques marquages au sol, un peu de signalisation et de panneaux de direction suffiront alors. C'est pourquoi les itinéraires cyclables évitent quand c'est possible les axes routiers les plus fréquentés. **Bien entendu, les cyclistes resteront libres de circuler sur toutes les voies.**



La commune va bénéficier de fonds de l'ADEME « AVELO 3 », qui vont permettre de lancer d'autres actions pour inciter à prendre son vélo à Melle.

Cette subvention concernera des actions complémentaires :

> L'achat d'**arceaux de stationnement** supplémentaires : si les arceaux installés depuis 2020 sont appréciés, certains cyclistes ont signalé des

manques à certains endroits.

> Le groupe mobilité réfléchit aussi à l'**organisation d'événements en faveur du vélo**.

> La commune va s'équiper de **15 vélos à assistance électrique** pour proposer aux Mellois la location longue durée. Avant d'acquies ce genre de vélo, le tester sur ses trajets quotidiens, par exemple 2 mois, permet de se faire une idée précise. Un trajet de 5 km dure à peine 15 minutes, même avec du relief.

Après le forum citoyen du 15 mai, accédez aux documents en ligne

15 MAI 2025

FORUM CITOYEN

HALLES DU MARCHÉ

A NOUS
LA PAROLE!

PARTICIPATIF

PARTICIPATION CITOYENNE AUX PROJETS DE MOBILITÉ

Jeudi 15 mai : un forum citoyen

L'élaboration des différents projets suscite des attentes et des interrogations bien légitimes. Le jeudi 15 mai, un forum citoyen dans les halles du marché vous permettra de vous informer de manière détaillée.

Un forum citoyen, kezaiko ? La municipalité met en place différentes manières de participer à l'action municipale. En voilà une nouvelle : le forum citoyen, qui est un moment d'information. Le schéma des déplacements, la vitesse, la sécurité ou les parcours à vélo ont déjà été soumis à la consultation des habitants. L'équipe municipale a tenu compte des observations exprimées, a fait travailler les bureaux d'études et le groupe mobilité afin d'aboutir à des décisions. Si ce dossier en livre les grandes lignes, un moment public plus approfondi est nécessaire afin que chacun puisse regarder en détail les lieux qui le concernent ou poser des questions pour mieux comprendre les décisions. C'est pourquoi le forum citoyen se veut être un espace ouvert à la déambulation, dans les halles,

au cœur de notre centre-ville, où vous pourrez découvrir différents stands. Vous y trouverez des cartes... et des personnes avec qui en discuter, élus et membres du groupe mobilités. Ce forum citoyen du 15 mai sera aussi l'occasion de découvrir les résultats de l'enquête menée sur le stationnement. **Il sera ouvert de 12 h à 14 h puis de 17 h à 19 h.**

À l'automne, une assemblée citoyenne vous permettra de donner un avis et d'apporter des remarques sur le projet d'amélioration du stationnement en centre-ville. Ce projet moins avancé, n'a pas encore été soumis à la consultation des usagers et sera abordé dans une optique globale au regard des autres éléments comme les mobilités douces, ou l'étude de revitalisation du centre.

LOGEMENT

JEUNES DE 16 À 30 ANS recherchent des solutions de logements !



- Vous êtes propriétaire d'une grande maison et vous souhaitez louer une de vos chambres,
- Vous êtes propriétaire d'un gîte/chambre d'hôte et vous souhaitez louer en basse saison,
- Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements locatifs et vous recherchez des locataires, à l'année ou sur des périodes plus courtes,

>> sachez que l'association Toits Etc peut vous aider !

L'association reçoit chaque semaine des demandes de logement et possède l'expertise de pouvoir évaluer les besoins des jeunes et de définir les critères de recherche en adéquation avec leurs ressources. Ainsi, elle vous oriente vers une demande qui correspond au logement que vous proposez.

Financée notamment par la communauté de communes Mellois en Poitou, mais aussi par la CAF des Deux-Sèvres et l'État, cette action originale

vise à faciliter l'accès au logement des jeunes de 16 à 30 ans, en emploi ou en études. Toits Etc apporte du soutien et des conseils aux propriétaires/bailleurs/locataires, ainsi qu'aux futurs locataires.

Toits Etc recherche toutes les possibilités de logement – studio, appartement, colocation, chambre chez l'habitant... – pour répondre aux différents besoins des jeunes en insertion sur notre territoire.

- Informations et soutien sur les aides à l'accès et au maintien au logement.
- Organisation de temps d'échange et de réunion sur les thèmes que vous souhaitez aborder (ex : fiscalité, rénovation...).
- Mise en relation avec des demandes de logement au regard de ce qui correspond le mieux à la situation du jeune et à vos besoins (accueil annuel, temporaire...).
- Conseils dans l'offre locale.

Soutenez l'insertion des jeunes sur notre territoire en adhérant à l'association (40€/an.) Rejoignez ainsi le réseau de propriétaire/locuteurs.

Contact : Alexane Clément - Conseillère logement - 07 61 06 71 56
Association Toits Etc, 2 place Bujault, 79500 Melle
servicelogementjeunes@toitsetc.fr

NOUVEAU



LE SYMBO EPAGE BOUTONNE se mobilise pour la prévention des inondations sur le bassin versant de la Boutonne.

Au regard de sa connaissance de terrain, il est utile qu'il soit facilitateur en période de crise en termes de circulation d'information et pour contribuer à la culture du risque.

Dans ce cadre, le SYMBO propose aux habitants du bassin versant de la Boutonne et de ses affluents d'être tenus informés des principales actualités liées aux rivières, en particulier en période d'inondations ou à l'occasion d'évènements **via**



l'application Smartphone Panneau Pocket,

l'application d'informations et d'alertes au service des habitants.

Connectez-vous et choisissez en favori la page SYMBO – BOUTONNE

NOUVEAU

Mise en ligne du nouveau site internet :
<https://symbo-boutonne.fr>

TOUT SAVOIR SUR

LA GENELLERIE, un projet qui germe !

Fruit d'une longue histoire locale propre à chacune de nos communes déléguées et la commune ne les exploitant pas elle-même, une vingtaine de parcelles communales sont mises à disposition d'agriculteurs ou d'autres usagers... Ces mises à disposition se font sous plusieurs formes, le bail rural, le commodat d'usage ou parfois la simple mise à disposition temporaire.

La Genellerie a été acquise par la commune de Saint-Martin-lès-Melle en 2016 pour en faire une réserve foncière. Dès le début de ce mandat, il a été décidé de conserver la ferme pour un usage agricole et alimentaire, un appel à candidature a été fait dans ce sens et cinq candidats se sont présentés. Au regard de la très faible surface disponible à ce jour, seule l'activité de potager proposée par la SARL Le Boulv'Arts pour alimenter en filière courte et en culture biologique son activité de restauration s'est avérée compatible, elle utilise à ce jour 2 500 m² de potager et entretient gracieusement l'ensemble des extérieurs du site. Un commodat d'usage précaire* a été conclu entre la commune et l'entreprise.



Jeudi 20 février 2025, Melle a accueilli à la Genellerie une journée de rencontres autour de L'Atelier Paysan, une coopérative nationale qui accompagne des structures locales pour promouvoir l'agroécologie.

Les bâtiments de la ferme sont, à ce jour, inutilisés et non loués, mais restent un outil à investir. La commune continue donc de travailler sur ce projet au long cours. Le Plan local d'urbanisme vient

d'être mis à jour pour permettre au site d'accueillir durablement les activités agricoles et alimentaires et cette fin d'année la couverture de la grande grange sera rénovée et les réseaux électricité, eau

et assainissement seront créés ou mis aux normes. Un nouvel Appel à projets sera alors lancé afin d'accueillir de nouvelles activités et définitivement faire de ce lieu un outil efficace au service de l'agriculture paysanne, de la transformation alimentaire et de la mise en réseaux des acteurs du domaine. De nombreuses visites ouvertes à toutes et tous ont déjà été organisées, de nouvelles seront proposées auxquelles chacune et chacun seront conviées.



Les bâtiments de la ferme sont inutilisés et non loués, mais restent un outil à investir.

* Séances du Conseil Municipal des 28 juin 2023, 11 septembre 2024 et 16 octobre 2024



POUR TOUT SAVOIR
Un nouveau site internet dédié
pluih.melloisenpoitou.fr



PARTICIPATIF

CONTRIBUEZ AU PLUi-H, le plan local d'urbanisme intercommunal

Les travaux du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H) approchent de leur conclusion. Chaque commune travaille actuellement à affiner son zonage, c'est-à-dire que chaque parcelle du territoire est définie comme :

- **U** ou **AU** : c'est à dire **Urbanisable** (il n'est pas consommé de nouveaux terrains agricoles ou naturels) ou **À Urbaniser** (de nouveaux terrains agricoles ou naturels seront artificialisés) ;
- **A** : ce sont les parcelles à vocation **Agricole** ou seules les installations agricoles peuvent être construites ou étendues et où les habitations existantes peuvent simplement être étendues ;
- **N** : ce sont des parcelles **Naturelles**, forestières ou agricoles où sauf exceptions il n'est pas possible de construire, les habitations existantes peuvent néanmoins être étendues.

L'ensemble de ces choix doivent être finalisés pour la mi-mai afin de permettre aux services de la Communauté de Communes, au bureau d'étude et aux conseils juridiques de mettre en forme le règlement graphique (cartographie) et le règlement écrit (l'ensemble des règles qui s'appliqueront à chacune des zones).

LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Votre participation est toujours attendue, elle est possible de multiples manières. Il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la Communauté de Communes où les contributions sont possibles :

• La carte participative

Vous pouvez exprimer des propositions, des idées ou des demandes en les repérant à des endroits précis sur la carte en ligne mais aussi, commenter ou réagir aux contributions faites par d'autres habitants.

• Écrire à la Communauté de Communes

Chaque habitant a la possibilité d'adresser des demandes ou des contributions par courrier ou par courriel à la Communauté de Communes à l'une des adresses suivantes :

> Service Planification de la Communauté de Communes : planification@melloisenpoitou.fr

> Communauté de Communes

2 place de Strasbourg, 79 500 MELLE

• Les registres de contribution citoyenne

Un registre dématérialisé est également à votre disposition sur le site.

Un registre papier est à disposition des habitants dans chacune des 62 mairies et au siège de la Communauté de Communes.

Il est encore temps de vous exprimer, profitez-en !

MELLOIS EN POITOU

COMPOSTAGE

Composteurs individuels ou composteurs de quartier



La Communauté de communes poursuit son opération de distribution de composteurs gratuits dans toutes les communes du territoire Mellois en Poitou. L'ensemble des distributions est ouvert à tous les habitants.

À Melle, les prochaines distributions auront lieu :

- le mercredi 16 avril
- le mercredi 21 mai
- le samedi 21 juin
- le jeudi 10 juillet
- le jeudi 21 août

au 32 route de Beausoleil.

Il suffit de vous inscrire sur le site melloisenpoitou.fr ou par téléphone au 05 49 27 56 79. Votre inscription fera l'objet d'un e-mail de confirmation.

Plus d'infos : Direction prévention gestion des déchets, preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr, 05 49 27 56 79.

La commune de Melle a proposé une solution complémentaire en déployant des composteurs de quartier destinés aux bio déchets. Une première expérimentation, menée en juillet dernier a permis la fabrication de 6 composteurs en bois qui ont été installés à l'Îlot du Four et à l'Espace Goirand.

Ces composteurs de quartier sont collectés 1 fois par semaine par une entreprise spécialisée. (cf. VAM Automne 2024).

Les habitants organisés en collectifs peuvent construire ce type de composteurs. La commune fournit les kits de composteurs de 600 litres, accompagne la fabrication, associe la communauté de communes pour assurer la formation du collectif, fournit le broyat pour alimenter les composteurs.

Écrivez à contact@ville-melle.fr ou appelez la mairie au 05 49 27 00 23 pour candidater.



AGENDA



15.05 Forum citoyen sur les mobilités

📍 Halles du Marché, de 12h à 14h, puis de 17h à 19h

15 MAI 2025

FORUM CITOYEN
HALLES DU MARCHÉ

10.05 Danyel Waro

📍 Metullum, 21h

14.05 Rencontre élus-habitants

📍 La Ferlandrie, Mazières-sur-Béronne, 18h

15.05 Forum citoyen

📍 Halles de Melle, 12h/14h puis 17h/19h

17.05 Matthieu Donarier Trio

📍 Café du Boulevard, 21h

14-27.05 2^e Festival Cinéma et Nature

📍 Metullum

22.05 Stellar Music Ensemble Telesmatika

📍 Metullum, 20h30

23 au 25.05 Fête de l'Arbre

📍 Divers lieux



Avril

17.04 Rencontre élus-habitants

📍 Parking des Mines d'Argent, 18h

18.04 Jazz au Boul :

Emmanuel Pelletier Trio

📍 Café du Boulevard, 19h

21.04 > 04.05 Festival Cinéma

Télérama enfants

📍 Cinéma Le Méliès

26.04 Soirées Rap

📍 Café du Boulevard, 20h

29.04 Journée internationale de la danse

📍 Metullum, 20h

Mai

02.05 Jazz au Boul : École de musique du Pays Mellois

📍 Café du Boulevard, 19h

06.05 Don du sang

📍 Salle Jacques Prévert

24.05 Soirée Électro

📍 Café du Boulevard, 20h

31.05 Les Ateliers de la Simplicité,

Cuisine anti-gaspi

📍 Bêta-Lab, 10h

Juin

14.06 Elina Kuperman & Adrien Guy-Duche

📍 Église Saint-Savinien, 20h30

15.06 > 04.07 Animations paléo-métallurgiques

📍 Mines d'Argent

20 et 21.06 Clôture de Saison

📍 Melle Centre

26.06 Ateliers au jardin solidaire de l'épicerie

📍 Épicerie sociale, 9h15

28.06 Ateliers de la Simplicité,

fabrication de savons

📍 Bêta-Lab, 10h

29.06 > 02.07

La Fête du Cinéma 2025

📍 Metullum

30.06 Groupe Carmin

📍 *Encore secret*, 19h

Juillet

03 > 31.07 Les Estivales d'ArtenetrA 2025

📍 Divers lieux

14.07 Tous s'en mêlent, notre 14 juillet

📍 Genellerie et Torserie

18.07 > 19.07 Festival

Boulevard du Jazz

📍 Espace Goirand



LE COUP DE CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Shabbat noir
de Lisa Hazan

Édition des Equateurs



Le 7 octobre 2023, attaque du Hamas, une étudiante juive se réveille à Paris au bruit de la guerre. Shabbat noir est le roman de sa journée qui en contient mille autres. Le roman d'une jeunesse dont la furieuse envie de vivre se heurte au fracas du monde.

Plus d'infos :
05 49 27 91 09
mediatheque@ville-melle.fr

Infos pratiques



DON DU SANG

Mardi 6 mai 2025
Salle Jacques Prévert, Melle
Collecte sur RDV
au 0 800 744 100

ou sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



LES MAIRIES SONT OUVERTES AUX HORAIRES SUIVANTS

LUNDI Mazières 14h-17h

Melle 14h-17h

MARDI Melle 9h-12h

Saint-Martin 10h-12h

NB : La mairie de Saint-Léger-de-la-Martinière est fermée jusqu'à nouvel ordre.

MERCREDI Melle 9h-12h

Melle 13h30-17h

Paizay-le-Tort.. 14h-17h

JEUDI Melle 14h-17h

VENDREDI Melle 9h-12h

Melle 14h-17h

Saint-Martin.. 15h-17h

SAMEDI Melle 9h30-12h

MAJORITÉ MUNICIPALE CINQ COMM'UNE

Melle se forme doucement à sa dimension de commune nouvelle et il est important d'avancer en tenant compte de l'histoire des communes qui la composent.

Il faut du temps, mais il faut aussi avancer.

Le programme 5c1 construit sous forme participative, des projets à mener qui en découlent malgré un calendrier parfois bousculé et des aléas indépendants de nos volontés, mais qui voient régulièrement pointer leurs premiers effets.

Nous voyons peu à peu les fruits de ces travaux menés collectivement durant le mandat avec une population variée, intéressée à l'évolution et à la qualité de son lieu de vie (Tous s'en mêlent, Assemblées citoyennes...). Des projets associatifs, culturels, collectifs, sont soutenus et accompagnés au besoin, y compris grâce aux compétences des services municipaux.

Le plan de revitalisation à l'échelle de notre grande commune, mené sous l'impulsion d'une politique dynamique favorisant l'habitat, l'attractivité économique et les schémas de déplacement, entre bientôt dans sa phase bien concrète.

Vivre ensemble ? Construire ensemble ? Des défis, des envies, des renoncements aussi, en tous cas une liberté de partage et des débats d'idées toujours enrichissants.

Les projets sont semés, discutés, concrétisés, et finissent par « sortir de terre » pour apparaître sous nos yeux. C'est le printemps, ouvrez-les bien grands, donnez vos avis !

Johnny Bertrand, Line Billaud, David Braud, Pascal Brunet, Anne Girault, Christophe Chauvet, Beatrice Courtin, Liliane Coutineau, Hélène Dallaud, Elsa Diaz, Josette Foisseau, Floriane Gicquiaud, Sylvain Griffault, Sarah Klingler, Christophe Labrousse, Kévin Logette, Fabienne Manguy, Pierre Ouvrard, François Pothier, Sylvain Puteaux, Mélanie Bernard-Rivière, Françoise Servant, Jeff Simioni, Jérôme Texier, Alain Touzot.

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cet espace est consacré à l'expression politique de la majorité municipale et des élus de l'opposition. Les textes sont publiés tels que transmis par les différentes listes.

ENSEMBLE MELLE SE RENOUVELLE

Le maire refuse le dialogue il tient des propos inadmissibles, irrespectueux, emprunt d'agressivité.

Il ne répond pas à nos questions notamment sur l'usage réel de la ferme de la Gennellerie et de l'acquisition de la ferme du Maillet...

Il ne consulte pas la population prend des décisions seul. En conseil municipal l'absence de débat règne. Où est la démocratie ?

Le nombre important de démissions au sein de sa majorité, des conseillers absents au conseil prouvent un malaise.

Population de MELLE en diminution : manque d'attractivité ? absence de soutien des commerçants ?

Nous sommes indignés de cette absence d'empathie, de solidarité, d'équité, de manque de dialogue avec les agriculteurs du territoire.

Nous, nous sommes sensible au bien vivre ensemble, valeurs essentielles quand on veut mener à bien un mandat, en respectant les habitants, la solidarité, l'écologie, la mobilité, un accompagnement global de la vie quotidienne de chaque personne Melloise.

Muriel Sabourin Benelhadj, Christian Vezien, Céline Fachin, Jean-Christophe Pénigaud

S'UNIR POUR RÉUSSIR

Les chrétiens aux lions

Damnatio ad bestial.

Eh oui ne sommes nous pas, habitants de St Martin lés Melle livres à la pâture de la Commune Nouvelle de Melle

D'abord il y eu le festival de l'eau, une vague de submersion envahit la commune, 6000, 8000 peut-être même 10000 personnes ont déferlés pendant 4 jours, créant un désordre infernal

Maintenant, pire encore nous n'avons plus de # Pilote dans l'avion #, le Maire Délégué à démissionné, nous laissant à la merci des affres de cette Commune Nouvelle

Dans un an il y aura de nouvelles élections municipales, J'espère bien que vous aurez bonne mémoire

Claude Lacotte, Véronique Eliard



MARCHÉS

- Le vendredi de 8h à 13h
Petit marché
- Le mardi de 8h à 12h



PRISE DE RDV AVEC LE CONSEILLER NUMÉRIQUE

Tél. : 05 49 27 00 23
conseillernumerique@ville-melle.fr



CCAS

PERMANENCE D'ACCUEIL SANS RDV

Lundi/Jeudi : 14h à 17h
Mercredi, Vendredi : 9h à 12h
Tél : 07 85 35 95 98
ou 05 49 27 24 53



PAR DIDIER DARRIGRAND



L'interview complète
en vidéo !

Manon Cua une vie rythmée par la danse



Manon est une jeune Melloise de 23 ans, passionnée par la danse. On sent chez elle à la fois caractère, maturité et vitalité. Elle n'est pas de celles que le premier obstacle freine. En 2023, elle a fondé JMI'Magine, structure associative lui donnant un cadre

pour la création de spectacles de danse. Elle est aujourd'hui à la tête de 130 danseurs et danseuses de tous âges. Elle chorégraphie, dirige les répétitions et gère l'association.

Comment a débuté cette passion pour la danse ?

« J'ai découvert la danse quand j'étais à l'école maternelle, à l'occasion d'une initiation à la danse contemporaine. Je ne me souviens pas précisément de ce moment mais je sais que j'avais beaucoup aimé. C'est à la suite de ça que j'ai débuté la danse classique, à Melle, à l'âge de 6 ans. Toutes les danses sont exigeantes mais j'étais attirée par le lâcher prise que je n'ai pas trouvé dans la classique, qui est très exigeante physiquement. Je suis allée vers la danse Modern'Jazz et contemporaine, je n'ai jamais arrêté depuis. »

À quel moment avez-vous décidé d'en faire votre métier ?

« Dès 16 ans, quand je suis allée à Niort pour faire le conservatoire. Mais j'ai aussi pris conscience de l'exigence et quelle incertitude entraîne un métier artistique. A 18 ans, j'ai un peu abandonné l'idée et me suis orientée vers le monde médical en devenant assistante dentaire, tout en continuant de donner des cours, bénévolement, au sein d'une association du

Mellois. À 21 ans il y a eu un événement difficile dans ma vie. Ça m'a ouvert les yeux et m'a fait prendre conscience que le plus important est de faire ce qu'on aime. J'ai décidé de tenter l'expérience, avec la création de l'association. Je ne voulais pas regretter un jour de ne pas avoir essayé. »

Vous avez voulu plutôt créer qu'enseigner ?

« Je voulais créer des spectacles pour utiliser mon imagination, mais sans pour autant donner des cours. Mon envie était de créer des histoires et donner l'opportunité à des amateurs de monter sur scène. Je fais tout ça pour que tout le monde soit heureux, les danseurs, les autres artistes et le public. J'espère y arriver de mieux en mieux, au fil du temps. Je veux à la fois permettre à mes danseurs de progresser et de se dépasser, sans les mettre en difficulté. »

Le succès de la première saison vous a donné raison ?

« Pour la deuxième saison, l'association a pris des proportions auxquelles je ne m'attendais pas. Je voulais au départ créer un spectacle et faire mon petit bonhomme de chemin. Nous sommes passés de 70 et 130 élèves. C'est formidable ! J'ai aussi créé une compagnie amateur qui se produit aux cours de différents événements. Nous sommes beaucoup demandés. Ça me fait chaud au cœur, je ne pensais pas être autant sollicitée dès la deuxième année. »

Quel est votre coin préféré de Melle ?

« Je trouve Melle très jolie, notamment le Pont aux roses et les différents parcs. Mon lieu préféré, c'est l'Espace Goirand. Je crois que j'aime ce lieu parce qu'il offre une scène. Si un jour j'ai l'occasion de créer un spectacle en extérieur, j'espère que ce sera là ! »

Nouveau spectacle "Reffet de soi" les 13, 14 & 15 juin 2025 au Metullum.

Contact : jmimagine.asso@gmail.com